

*Communiqué de presse concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 26 et 27 juin 2015 à Muri (AG)*

## **Etape franchie sur la voie d'un nouveau régime de collaboration entre la Conférence centrale et la Conférence des évêques**

***A l'instar de la Conférence des évêques suisses, la Conférence centrale de l'Eglise catholique romaine de Suisse a donné son accord à un nouveau contrat régissant leurs liens de collaboration dans le domaine de l'organisation et du financement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. En outre, une augmentation de 3% des contributions versées par les organisations ecclésiastiques cantonales a été décidée. Enfin, la Conférence centrale soutiendra la commémoration des «600 ans de Nicolas de Flüe» en 2017 par un subside important et prendra une part active à des projets œcuméniques lancés pour les 500 de la Réforme.***

C'est avec un ordre du jour chargé et, dans leurs bagages, une volumineuse documentation que les délégués à la Conférence centrale se sont rendus à Muri (AG) vendredi 26 juin 2015. Attendus à l'église conventuelle, ils ont eu droit à leur arrivée à un concert d'orgue qui leur a permis d'apprécier la qualité de l'instrument et l'acoustique des lieux. Cette partie musicale a été suivie d'un dialogue passionnant sur le thème «Eglise et politique» entre la conseillère aux Etats argovienne Pascale Bruderer et l'évêque de Bâle, Felix Gmür.

### ***Eglise et politique***

Le président de l'Eglise nationale argovienne, Luc Humbel, qui a assuré la modération de cet échange, a abordé le thème choisi d'une manière très large. Aussi, les interlocuteurs ont été amenés à débattre non seulement de questions politiques très controversées, comme la problématique des réfugiés, mais également de sujets délicats internes à l'Eglise telle l'ordination des femmes. La discussion a mis en évidence de nombreuses convergences sur des préoccupations fondamentales: l'Eglise ne peut ni ne doit se tenir à l'écart de la politique. Ses membres sont appelés à assumer leurs responsabilités, car la société a besoin de valeurs et d'éthique, de cohésion et de solidarité. Si l'on entend par politique ce qui concerne tout un chacun, alors elle est aussi l'affaire de l'Eglise.

### ***«A quoi les gens peuvent-ils remarquer que des chrétiens vivent ici?»***

Du fait même que la discussion n'était pas envisagée comme une joute sportive mais un échange d'opinions devant des auditeurs engagés dans l'Eglise et la société, la politicienne et le dignitaire se sont exprimés de manière à la fois personnelle et sans détour. Pascale Bruderer a rappelé des expériences vécues dans le cadre de l'Eglise afin de souligner l'importance qu'il y a pour les pasteurs de s'exprimer d'une manière permettant aussi aux enfants d'éprouver ce sentiment: «Il a également parlé de moi!» Elle évoqua en particulier l'irritation ressentie lorsqu'elle avait l'impression qu'un ecclésiastique empêchait de facto que des questions soient posées parce qu'il avait réponse à tout. Quant à lui, Mgr Felix Gmür dénonça le manque d'empressement du monde politique à rechercher des solutions. Il s'offusque aussi des relations économiques étroites entretenues avec des pays dont les autorités en place encouragent le terrorisme. S'agissant de notre approche de la problématique des réfugiés, il estime qu'elle est imprégnée par des préoccupations fondamentalement matérialistes. Celles-ci transparaissent également dans notre attitude contradictoire consistant à interdire le travail des enfants en Suisse tout en admettant l'importation de marchandises dont nous savons pertinemment que leur prix dérisoire ne s'explique que par l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine. Dans sa déclaration finale, il appela de ses vœux que les paroisses et les communes ecclésiastiques se demandent «à quoi les gens peuvent remarquer que des chrétiens vivent ici».

### ***Financement des tâches pastorales***

Le financement des tâches pastorales constitue l'une des missions premières de la Conférence centrale et, partant, également l'un des principaux domaines de la collaboration entre cette dernière et la Conférence des évêques. Réussir à établir des liens de coopération consensuels implique à la fois des réglementations claires et une vision commune du travail à accomplir ainsi que des relations entre responsables de la pastorale et autorités de droit public ecclésiastique.

L'adoption d'un nouveau contrat du cofinancement représente une étape importante dans la mise en place de fondements solides et conformes à l'esprit du temps sur lesquels reposera cette coopération. Après l'adoption d'un projet de texte par les évêques lors de leur assemblée ordinaire tenue du 1<sup>er</sup> au 3 juin, ce fut au tour de l'assemblée plénière de la Conférence centrale de se prononcer dans le même sens. Lors du débat, il a toutefois été souligné que le contrat n'entrerait en vigueur qu'à la condition qu'une convention régissant les principes de la collaboration soit adoptée parallèlement. La reconnaissance expresse des corporations de droit public ecclésiastique et de leur but constitue, pour la Conférence centrale, une condition sans laquelle il ne saurait y avoir de coopération en matière financière. Dès lors, les délégués ont pris connaissance avec satisfaction de ce que la CES et la Conférence centrale pourront se prononcer en septembre 2015 déjà sur un projet de convention de collaboration.

### ***Plus de 10 millions de francs pour les tâches pastorales***

L'existence de bases non seulement juridiques mais aussi matérielles est indispensable pour le financement des multiples tâches que l'Eglise accomplit à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques. Comme on le sait, la responsabilité de recueillir les fonds nécessaires incombe désormais essentiellement à la Conférence centrale depuis que l'Action de Carême a décidé de se concentrer sur sa mission première. Voilà pourquoi les délégués ont approuvé une nouvelle augmentation de 3% du montant cible quand bien même la situation financière prévalant au sein d'un très grand nombre d'organisations ecclésiastiques cantonales reste tendue. Le budget de la Conférence centrale adopté pour 2016, qui tient compte de cette hausse, prévoit des recettes de 11,5 millions de francs. Quelque 10 millions seront affectés au financement des tâches pastorales, tandis que 0,5 million servira au paiement des redevances de droits d'auteur dues par l'ensemble des institutions ecclésiastiques. Le reste sera utilisé pour le financement de la petite structure de la Conférence centrale, en particulier de son secrétariat général doté d'à peine trois postes à plein temps.

### ***Années commémoratives importantes: 600 ans de Nicolas de Flüe et 500 ans de la Réforme***

En 2017, notre pays célébrera le 600<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Nicolas de Flüe. Au même moment, les solennités organisées pour les 500 ans de la Réforme battront leur plein (500<sup>e</sup> anniversaire de la l'affichage des thèses de Luther à Wittenberg). Ces deux commémorations sont importantes sur le plan œcuménique et pour toute la société suisse. Elles représentent des occasions de se souvenir, de conforter ses convictions et de faire le point par rapport à l'avenir. Dans la figure de Nicolas de Flüe émerge non seulement le mystique mais aussi le médiateur politique incarnant des valeurs éternelles: modestie, tolérance, ouverture, sens des responsabilités et souci du bien commun. De même, la Réforme n'a pas été un événement uniquement religieux mais aussi culturel et intellectuel qui a durablement marqué l'évolution politique de la Suisse. Voilà pourquoi la Conférence centrale a décidé d'allouer une contribution financière substantielle à l'association de soutien «600 ans de Nicolas de Flüe» ainsi que des fonds pour des manifestations œcuméniques mises sur pied dans le cadre de l'évocation de la Réforme.

### ***Suivi étroit de l'évolution du droit public ecclésiastique***

Au cours des dernières années, les questions de droit public ecclésiastique et de droit régissant la religion ont pris une place croissante dans les médias, au sein de la société et sur la scène politique. Elles suscitent non seulement des débats mais aussi des réactions émotionnelles parfois vives à l'échelon national et international. Dans un tel contexte, le fait d'accomplir un travail sérieux au niveau juridique mais aussi d'offrir des parcours de formation de haute qualité et de diffuser des informations crédibles à l'intention du public intéressé revêt une importance d'autant plus grande. L'éventail des sujets de préoccupation est large. Au nombre de ceux-ci figurent la présence de symboles religieux dans les lieux publics, la reconnaissance officielle d'autres communautés religieuses, la prévention de brutalités et de violations des droits humains au nom de la religion ou, encore, l'avenir du financement de l'Eglise, pour ne citer que ces exemples. Dans ce contexte, le renouvellement des contrats de prestations avec l'Institut du droit des religions de l'Université de Fribourg et la chaire d'enseignement de droit canonique et de droit public ecclésiastique à la faculté de théologie de l'Université de Lucerne a été accepté d'emblée. Les deux institutions accomplissent depuis des années un travail précieux dans leur domaine d'activité. Elles méritent dès lors la reconnaissance et le soutien matériel de la Conférence centrale dans le plein respect de leur indépendance scientifique.

### ***Nouvelles réjouissantes du canton de Schwyz***

Dans le canton de Schwyz, la corporation ecclésiastique cantonale n'a jamais pu, jusqu'à ce jour, se doter d'une constitution ayant l'aval de la population catholique du canton ni d'une base juridique qui l'aurait autorisée à adhérer à la Conférence centrale. C'est la raison pour laquelle ses représentants à la Conférence centrale y ont toujours siégé avec un statut d'invité sans droit de vote. Or, le 14 juin 2015, un nouveau projet de constitution de l'Eglise cantonale a été accepté par 67% des voix, ce dont la Conférence centrale a pris connaissance avec satisfaction. Pour elle, ce résultat du vote est l'expression du capital de sympathie que s'est assuré progressivement la corporation ecclésiastique cantonale. Mais il est également le fruit d'un patient travail de conviction que l'heure est venue pour les catholiques schwyzois de participer à la Conférence centrale non plus en tant qu'invités mais comme membres à part entière, avec tous les droits et obligations. Comme l'a souligné Werner Inderbitzin, président de l'organe exécutif de la corporation cantonale, il faudra encore un peu de temps jusqu'à ce que l'adhésion proprement dite à la Conférence centrale soit inscrite à l'ordre du jour des organes de l'Eglise cantonale et puisse être décidée.

### ***Les moines bénédictins, entre enracinement dans leur couvent et ouverture au monde***

Un souhait exprimé par la Foundation Benedict de pouvoir se présenter aux délégués des Eglises cantonales est l'une des raisons pour lesquelles la Conférence centrale a tenu son assemblée à Muri. Pour l'occasion, l'abbé du couvent de Muri-Gries (Italie), Benno Malfèr, l'abbé primat des bénédictins installé à Rome, Notker Wolf, ainsi que le délégué du conseil de fondation, le père Markus Muff, ont fait le voyage de Muri. Ils ont souligné à quel point il est important pour les moines d'acquérir un solide bagage intellectuel tel que celui dispensé à Saint-Anselme, l'institut supérieur international de l'ordre de Saint-Benoît à Rome. De même, ils estiment qu'une formation en management, solidement ancrée théologiquement et spirituellement, est essentielle pour les personnes exerçant des charges au sein de l'Eglise ou d'ordres religieux. Dans la mesure où les couvents bénédictins présents dans le monde entier accueillent de plus en plus de religieux et religieuses issus de pays pauvres, un système efficace de bourses et de soutien des instituts religieux par des donateurs répond à une nécessité impérieuse. Les informations et pistes proposées par les trois représentants de l'ordre de Saint-Benoît ont mis le doigt sur l'importance vitale que revêtent pour l'Eglise ces pôles que sont la prière et le travail, l'argent et l'esprit, la présence de l'Eglise à l'échelon local et sa dimension solidaire universelle.

Cette assemblée des délégués aura été émaillée de nombreuses décisions mais aussi d'impressions retirées de l'univers bénédictin. Un ordre religieux où, à côté de la prière et du travail, on sait également goûter la joie d'un repas et d'un verre de vin pris en commun, et cultiver l'amour de l'architecture et de la musique. C'est de délégués riches de tout cela que le président de la Conférence centrale, Hans Wüst, a pris congé avant les vacances d'été. Le prochain paquet de dossiers à traiter sera expédié en septembre.

Zurich, le 29 juin 2015  
1940\_2015\_2 fr

Daniel Kosch